

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> octobre à neuf heure trente, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire en salle polyvalente de Monetier Allemont, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Etaient présents :** René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Jean Noel NAL, Jacques MAUREL,

**Etaient absents :** Nicolas RICHIER, Christian GARCIN,

**Étaient excusés et représentés :** Daniel ROBERT (Pouvoir donné à Christian GALLO), Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à René ISNARD), Christian TROJA (Pouvoir donné à Jacques MAUREL), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Bernard NAL (Pouvoir donné à Jean Noël NAL),

**Assistaient également sans voix délibérante à la réunion :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier),

**Secrétaire de séance :** René ISNARD,

**Objet :** Renouvellement du prêt relais de la Caisse d'Epargne de 494 490€ pour une année dans le cadre des travaux de conversions des irrigations en commune de Valernes et Sisteron.

---

Monsieur le Président indique au syndicat que le prêt relais souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en novembre 2021 pour 494 490€ dans l'attente de versement de la subvention accordée par la Région Sud FEADER va prendre fin le 19 novembre 2024.

A ce jour, aucune subvention n'a été versée et il est prudent de renouveler ce prêt.

La Caisse d'Epargne fait une proposition de renouvellement exceptionnel du prêt relais pour une année en conservant le taux négocié en 2021 de 0,8% avec simplement 0,30% de frais de dossier et prendra fin au 19 novembre 2025.

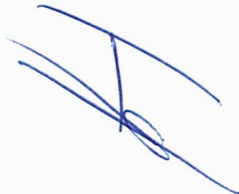
Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De donner leur accord sur la nouvelle proposition de la Caisse d'Epargne pour renouveler le prêt d'une année de plus au taux de 0,8% et 0,30% de frais de dossier.
- De donner tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Monétier-Allemont, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

René ISNARD



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président,

Christian GALI

